

# Des femmes et des familles du milieu rural revendiquent...

Action du 10 mai 2004

Dossier présenté par l'ACRF  
aux président-e-s des partis démocratiques francophones  
en vue des élections régionales et européennes  
du 13 juin 2004



## Introduction

L'Action Chrétienne Rurale des Femmes (ACRF) est un des rares (si pas le seul) mouvement d'éducation permanente de femmes en milieu rural. Avec 250 groupes locaux répartis en Communauté française, nous nous voulons un mouvement ouvert à toutes les femmes. Nos objectifs principaux sont : faire connaître et reconnaître le point de vue des femmes du milieu rural, retisser des liens sociaux et promouvoir la qualité de vie dans les villages, rencontrer les personnes de toutes cultures, favoriser un développement durable au service des femmes et des hommes.

Nous approfondissons des thèmes qui répondent aux attentes des femmes. Depuis deux ans et demi, les groupes ont réfléchi aux évolutions, défis et problématiques vécus par les familles en milieu rural. Sous le titre *Familles, contes et histoires*, trois objectifs ont été poursuivis :

1. mieux comprendre l'évolution et les différents modèles des familles et mieux maîtriser les rôles et fonctions des familles aujourd'hui ;
2. confronter cette analyse avec nos conceptions de la société et dégager des revendications ou interpellations à porter par le mouvement au niveau politique ;
3. faire un travail de déculpabilisation face à des situations difficiles.

Nous avons eu l'occasion de nous pencher sur de nombreuses questions : la mobilité, l'emploi, les familles monoparentales ou recomposées, la garde des enfants, l'interculturel, les relations hommes-femmes, l'intergénérationnel...

Aujourd'hui, un dossier de revendications est rédigé autour des quatre thèmes qui apparaissent les plus problématiques aux femmes des groupes locaux. Il est donc alimenté par leur travail et développe les sujets suivants :

1. l'accueil de l'enfant et l'accueil extrascolaire ;
2. les problèmes de mobilité amplifiés par la disparition des services publics ;
3. les aides à domicile en milieu rural pour les familles et les personnes âgées ;
4. la mise en place du service des créances alimentaires.

Pour chacun, une description (*topo*) de la situation situe la problématique dans une perspective rurale et féminine. Elle est suivie des points de vue des différents « utilisateurs ». Ensuite, des faits vécus viennent donner vie aux revendications finales.

Il est vrai - nous en sommes bien conscientes - ces thèmes sont d'actualité, abordés en de multiples endroits et à différents niveaux de pouvoirs. Certains ont été au centre des groupes de travail des Etats Généraux des Familles. Toutefois, loin d'être une redite, la manière dont nous les avons abordés à l'ACRF, dans une dynamique d'éducation permanente en milieu populaire, selon les perspectives femmes et rurales, permet d'envisager ces réalités sous l'angle particulier de la vie quotidienne de femmes et de familles dans les villages de Wallonie.

Une façon pour nous, à l'ACRF, de participer à l'épanouissement de chacun-e par le développement d'une vie de qualité pour tou-t-es.

## Accueil de l'enfant

### Topo de la situation

Il n'est un secret pour personne que **les places en milieu d'accueil font cruellement défaut en milieu rural comme ailleurs** (ex. Philippeville).

**Le problème va croissant** compte tenu du nombre de jeunes ménages travaillant à deux et de plus en plus souvent éloignés de leur famille, de l'activité croissante des grands-parents, de l'évolution des situations familiales et de l'augmentation de la flexibilité du travail.

**Par manque de place d'accueil** « légal », les parents sont souvent obligés de gérer eux-mêmes l'accueil de leur enfant et **la débrouille** est de plus en plus souvent de mise. De plus, s'il est impossible de trouver une structure d'accueil compatible avec les horaires de travail des parents, ce sont souvent les femmes qui sont amenées à faire une pause dans leur carrière professionnelle, ce qui met à mal l'égalité hommes – femmes face à l'emploi.

Le plan Cigogne ambitionne de créer 3.600 nouvelles places d'accueil pour la petite enfance d'ici 2005.

**En milieu rural, le type d'accueil qui semble le plus approprié est l'accueil à domicile.** Depuis avril 2003, existe la possibilité pour les accueillantes de pouvoir garder quatre enfants au lieu de trois précédemment. L'ONE lance une campagne de sensibilisation en vue d'intéresser de nouvelles ou nouveaux candidats mais...

### Point de vue des accueillantes

**Très peu d'accueillantes à ce jour ont reçu l'agrément pour pouvoir accueillir quatre enfants** au lieu de trois. Ce sont les **raisons budgétaires qui sont invoquées** (la dotation budgétaire de l'O.N.E lui permet-elle de remplir ses missions ?).

N'est-ce pas là un moyen simple et peu coûteux d'augmenter le nombre de places et de revaloriser la profession quand on sait que cette mesure permettrait d'augmenter les revenus des accueillantes de 33% ? Ces dernières ont rarement l'opportunité d'optimiser leur capacité d'accueil en raison des normes imposées (pas plus de cinq enfants simultanément) et fonctionnent avec une moyenne largement inférieure.

**Les parents doivent désormais fournir l'horaire de fréquentation de leur enfant** et c'est une bonne chose pour les accueillantes mais cela a un **effet pervers** : les parents fournissent un horaire minimum (pour ne pas être pénalisés) puis le complètent en fonction de leurs besoins... même si ce n'est pas légal, c'est ce qui se vit...

Si le nouveau statut des accueillantes est une avancée, il n'en reste pas moins qu'il s'agit encore d'un **pseudo-statut** et donc il n'exerce pas un véritable attrait vis-à-vis de la profession.

On impose **de plus en plus de contraintes et de normes aux accueillantes**. La situation varie cependant de commune à commune et si certaines sont très coulantes, d'autres exigent un matériel très particulier ou des aménagements importants. Certaines gardiennes ont renoncé à leurs activités parce que **les frais pour la mise en conformité de l'habitation sont trop importants**. Cas vécu : on a exigé d'une accueillante l'installation d'un éclairage de secours dans sa maison familiale. Dans un autre cas, on a exigé de placer la chaudière dans un

local séparé avec extincteur automatique ... Certains services inspectent l'état de propreté des greniers et caves... Les contraintes administratives sont lourdes.

### **Point de vue des parents**

Même aux endroits où le **taux de couverture est largement supérieur à la moyenne**, les **besoins des parents ne sont pas nécessairement rencontrés** (ex. Arlon).

Il apparaît très difficile en milieu rural de trouver un **encadrement en dehors des heures habituelles d'accueil** (infirmières, caissières, travailleurs à pause, personnel de maisons de repos, vendeuses, éloignement professionnel...).

Ex. le papa est facteur et part à 3 ou 4 heures du matin suivant son service. La maman travaille à pause dans une usine d'emballage de viande. Elle part à 5h du matin. Que faire du bébé ?

Au-delà de 17h30, 18h au plus, cela relève de l'exploit pour trouver une accueillante (qui a aussi droit à une vie de famille).

Difficulté rencontrée aussi lorsque les **enfants sont malades**.

En milieu rural, il existe **peu d'alternatives à cet accueil classique**.

Si les **mammys** veulent bien garder les petits-enfants, elles **souhaitent aussi souffler de temps à autre** (refus d'inscription moins de huit jours ou demi-jours par mois dans les structures d'accueil reconnues).

Les haltes garderies ou crèches parentales seraient un moyen de répondre au manque de solution d'accueil ponctuel et permettraient tant aux grands-parents qu'aux mamans qui travaillent à la maison de souffler. Cela permettrait aussi d'entreprendre des démarches de santé, administratives ou de recherche d'emploi, de suivre des formations ou tout simplement de se donner des temps de rencontre et de partage.

### **L'accueil extrascolaire**

La nouvelle législation constitue une **reconnaissance officielle d'un besoin**.

Des **moyens** sont donnés mais **semblent nettement insuffisants pour réaliser des projets de qualité et permettre de développer la personnalité et les dons de l'enfant**. Que peut-on faire avec une subvention de l'ordre de 0,20 euro par jour et par enfant pour frais de fonctionnement surtout là où la densité de population est faible ? En milieu rural, des communes cherchent à améliorer la qualité de l'accueil extrascolaire en ajoutant aux garderies scolaires **des activités de créativité regroupées** en un lieu central mais comment faire en sorte que tous les enfants ( tous milieux confondus ) de la commune puissent s'y rendre **sans moyen de transport collectif** ? Ces activités restent l'apanage de la classe aisée et de la débrouille.

Certaines communes, déjà lourdement sollicitées, n'ayant pas eu l'assurance de subsides récurrents ne sont pas entrées dans les projets-pilotes par peur d'alourdir encore leurs charges. Il est aussi difficile de trouver un personnel encadrant professionnel. Il s'agit bien souvent de personnes sous-payées et celles-ci abandonnent leurs horaires coupés dès que possible pour un emploi mieux rémunéré.

## Faits vécus

Un jeune couple habitant Arlon et éloigné du reste de la famille a un bébé de 3 mois. Le papa est cuisinier, la maman travaille dans un magasin de chaussures. Tous deux ont des horaires décalés. Ils ont cherché une gardienne. Sans trop de difficulté pour les journées mais, après 18h et le samedi, impossible. Seule solution : une gardienne de 7h à 17h30 tous les jours et une baby-sitter de 17h30 à 19h tous les jours et le samedi toute la journée. La solution est très coûteuse et la jeune maman qui souhaitait reprendre à ½ temps pour être un maximum avec sa fille est obligée de continuer à travailler à temps plein.

Nathalie, 30 ans, est maman de deux enfants de deux ans et d'un an. Elle habite un village à 20 km de Liège. Au chômage depuis cinq ans, elle a dû suspendre une formation d'infirmière de par ses grossesses. Elle espère retrouver du travail dès que les enfants pourront aller à l'école et preste chaque semaine 8 heures de services A.L.E dans son entité.

On lui propose un temps plein de garde-malade dans une maison de repos à 30 km de son domicile, sans préciser les horaires...Pratiquement, aucun accueil n'est possible pour les enfants dans les environs. Mamy peut dépanner à l'occasion mais ne peut assurer la garde permanente des petits. Nathalie a dû refuser ce travail qui l'enthousiasmait pourtant.

X a pris un congé parental de 6 mois mais est obligée de mettre son enfant en garderie 8 demi-journées par mois pour être sûre de retrouver une place à la garderie en septembre lorsqu'elle reprendra le travail.

## Nous revendiquons

- **un nombre suffisant de structures d'accueil de qualité adaptées aux besoins imposés par la flexibilité du travail ;**
- **un accueil extrascolaire de qualité comportant des activités diversifiées et accessibles à tous les enfants, assurées par un personnel qualifié correctement rétribué ;**
- **un statut complet (réel) pour les accueillantes à domicile ;**
- **un refinancement effectif des secteurs de l'enfance. Il serait temps de se donner les moyens de sa politique autrement qu'en faisant des vœux pieux, des effets d'annonce et des promesses électorales.**

## Mobilité en lien avec la disparition des services publics

### Topo de la situation

L'isolement des villageois par rapport aux centres est un problème crucial.

**La voiture est le premier outil de déplacement en zone rurale** puisqu'il n'existe que très peu d'offres de transports en commun en dehors des bus adaptés aux horaires des écoliers.

Monsieur José Daras, ministre wallon des Transports, de la Mobilité et de l'Energie, reconnaît que cela convient à 80% des personnes mais que cela provoque **aussi l'exclusion des 20% restants** qui ne peuvent accéder à ce moyen de transport pour diverses raisons et spécialement les jeunes et les personnes âgées. **L'immobilité est source de coupures avec le monde du travail, de la culture, des relations.** Il est donc urgent d'implanter de **nouvelles pratiques de mobilité** dans les régions rurales d'autant plus que l'on doit tenir compte d'un **développement environnemental durable** (Kyoto).

**Les mentalités seront difficiles à changer** pour avoir attendu si longtemps avant de proposer des alternatives, les personnes ont pris d'autres habitudes plus individuelles.

### Point de vue d'initiateurs de projets

Les personnes sans voiture ou qui l'abandonnent ont le sentiment que la mobilité est terminée pour eux. On remarque que lorsque **l'on met des moyens de transport à leur disposition en fonction de leurs besoins, elles s'en servent** ; leur qualité de vie est alors fortement améliorée et qui plus est une convivialité irremplaçable s'installe entre les utilisateurs (ex. le repas des « 3x20 ambulants » de Durbuy).

**De nombreux projets-pilotes** ont vu le jour mais que ne déploie-t-on pas **comme énergie pour trouver les subsides de fonctionnement année après année.**

Le bus local de Durbuy est une réussite mais est-ce un investissement normal pour une commune ?

Il faut freiner les demandes de transport pour personnes à mobilité réduite parce que **les subventions ne correspondent pas à la réalité de terrain** (les distances à parcourir sont bien trop importantes en milieu rural). Est-ce normal ?

Il faut aussi souligner toute l'importance **des associations s'occupant de mobilité et qui gèrent les centrales d'appel de proximité** : elles connaissent leurs clients mieux que quiconque et peuvent plus facilement répondre à leurs demandes ou rechercher avec ces derniers la solution la plus adéquate pour répondre à leurs besoins. L'informatique ne remplacera jamais l'homme et la proximité sera toujours gagnante en terme de qualité de services par rapport à la décentralisation.

### Expériences positives

Au carnaval de Wellin, des bus sont mis à la disposition des jeunes pour les différents concerts. Ces bus sont bondés à l'aller et au retour.

Les passagers du pays (Rendeux) : des bénévoles regroupés en associations conduisent les personnes qui en ont besoin là où elles le souhaitent.

Le co-voiturage à Gedinne : des demandeurs d'emploi se sont inscrits comme chauffeurs mais ont dû faire appel au service de co-voiturage pour gagner le lieu de formation.

Voilà des expériences qui ont vu le jour et fonctionnent bien mais qui sont loin d'être accessibles à tous (25 cent du Km) vu les distances à parcourir parfois.

### **Point de vue des utilisateurs**

Bien souvent, il faut faire **plusieurs kilomètres pour s'approvisionner, se soigner, effectuer des démarches administratives, se cultiver**. Certains villages sont coupés de tout et prendre le seul bus restant, le bus scolaire, c'est s'assurer de passer toute la journée à l'extérieur...

Là où passent encore **des bus, ils ne sont plus adaptés aux besoins** (accès, horaires, durée) : faut-il vraiment faire circuler de grands bus vides qui coûtent à toute la communauté ?

Nos sections locales font remarquer que les **jeunes ne peuvent bénéficier des services sportifs ou récréatifs faute de bus pendant les vacances**. L'accès à la culture est aussi presque inexistant pour les jeunes, est-ce normal ?

Des **formations professionnelles** pour nos jeunes existent dans les centres plus importants mais comment s'y rendre sans **moyen de transport** ?

Des **activités extrascolaires** de qualité concentrées en un lieu central **ne permettent pas à tous les enfants d'y participer faute de moyens de transports organisés**.

**On met toute une série de choses en place auxquelles on ne peut participer faute de moyens de transport.**

Après la **disparition de nombreux services de proximité** (postes, banques, écoles, magasins, lignes de chemins de fer), **nous assistons à une détérioration de la qualité des services** : suppression de boîtes aux lettres non rentables (à Graide par exemple en province de Namur). Le géoroute va-t-il encore permettre aux facteurs de passer quelques instants avec les personnes isolées ?

La fermeture de gares ne permet plus aux voyageurs d'obtenir des renseignements.

Les hôpitaux ruraux sont limités dans leurs actes.

Des services du ministère des Finances sont décentralisés.

Les Go pass limitent les horaires pour les étudiants qui, au retour d'un WE, n'ont plus la possibilité de prendre le train le lundi matin.

Le coût du permis de conduire lorsqu'il n'est pas décroché en filière libre devient inaccessible pour nombre de familles.

Les assurances voiture sont hors prix pour les jeunes et les plus âgés (quand on veut encore bien les assurer) et, dans le même temps, les habitants de zones rurales où la voiture est absolument indispensable financent comme les autres les transports en commun qu'ils ne voient pas venir.

Si l'on peut ranger internet dans le domaine de la mobilité de communication, il serait illusoire de croire que ce nouvel instrument de communication est accessible à tous (et financièrement et techniquement).

### **Faits vécus**

Madame Y n'a pas de voiture. Elle a rendez-vous chez le dentiste à Philippeville à 15 heures. Elle doit prendre le bus de 13h20 à Villers-le-Gambon jusqu'à Florennes. Là, elle doit attendre une heure pour prendre le bus Namur-Couvin qui passe à 14h30 et la dépose à 14h45 à Philippeville, soit 1h25 de trajet pour une distance de 5kms.

Aucun des villages qui font partie de la commune de Philippeville n'a de bus direct pour s'y rendre. Même les écoliers doivent changer à Villers-le-Gambon. Le week-end, il n'y a aucun bus desservant les villages de l'entité de Philippeville tout comme en semaine. La centrale de mobilité nous promet un bus spécial le samedi matin pour se rendre au marché. Espérons que cela se fera...

Je suis femme au foyer et c'est un choix que j'ai fait pour élever mes enfants. Lors de mon arrêt de travail, j'ai dû vendre ma voiture puisqu'il n'y avait plus qu'un seul salaire. Comment continuer à me former, avoir une vie sociale et culturelle pendant cette période transitoire car je sais pertinemment bien qu'à 40 ans cette tranche de vie sera terminée...et après?

Un jeune habite le sud de la province de Namur. Sans diplôme, il n'a pas de travail fixe, fait des remplacements, des intérim, reste parfois trois mois sans propositions, accepte le travail à horaire décalé,... travaille parfois loin de chez lui. Pour accepter les propositions qui se présentent, il a acheté une vieille voiture d'occasion, on peut dire une « poubelle », mais faute de moyens, il ne peut se payer l'assurance, hors prix, pour des jeunes sans emploi stable. Mais sans cette voiture, il devra refuser du travail, alors il ne s'assure pas...

### **Nous revendiquons**

- **des transports en commun de proximité qui permettent l'accès aux différents services (culture, éducation, santé, consommation, administration) ;**
- **la fin du démantèlement des services publics (gare, poste, école, services administratifs) ;**
- **des moyens en adéquation avec les exigences de qualité stipulées dans les contrats de gestion vu la dégradation soft et pernicieuse de la qualité des services publics restants ;**
- **une reconnaissance des initiatives innovantes et leur évaluation pour arriver à des structures de mobilité applicables à l'ensemble du milieu rural.**

# Aide à domicile en milieu rural pour les familles et les personnes âgées

## Topo de la situation

Le vieillissement démographique est une réalité.

De plus en plus de **personnes âgées souhaitent vieillir dans leur milieu de vie à proximité de leur famille ou de leurs amis sans être un poids pour eux**. Elles désirent vivre chez elles le plus longtemps possible afin d'avoir plus d'intimité, une aide plus humaine et plus personnelle.

Cette évolution est vraisemblablement liée à un besoin croissant d'autonomie mais aussi à une aspiration toujours grandissante d'épanouissement personnel (toutes générations confondues). L'espérance de vie augmente et nous vieillissons aussi en meilleure santé.

Si les **solidarités familiales ou de voisinage en milieu rural restent vivaces**, elles devraient davantage être **conçues comme des compléments** aux aides publiques parce que :

- quatre ou cinq générations se côtoient et la génération « sandwich » (entre 40 et 60 ans) est confrontée à des priorités multiples : qui aider ? Les enfants ? Les petits-enfants ? Les parents ou parfois même les grands-parents ?
- les problèmes de pauvreté, de chômage et de précarité des familles imposent parfois des regroupements familiaux rapidement conflictuels
- la mobilité géographique des plus jeunes générations diminue l'étendue et la solidité du lien familial. Les familles éloignées doivent déléguer « leur rôle » à d'autres professionnels ou non pour les gestes de la vie quotidienne.
- enfin les solidarités sont électives ; on n'aide pas nécessairement les personnes qui en ont le plus besoin mais celles que l'on préfère.

## Point de vue des prestataires de services

Les demandes sont de plus en plus nombreuses en raison

- du vieillissement de la population et de l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes
- de la diminution de la durée de l'hospitalisation
- du coût élevé de l'hébergement en maison de repos et du manque de place
- du désir des personnes de rester à domicile et si possible de mourir chez elles
- des modèles familiaux éclatés

Les services d'aide à domicile sont de plus en plus sollicités mais ne peuvent répondre à toutes les demandes des bénéficiaires. Ces derniers ne comprennent pas les refus ou les diminutions d'aide par manque de moyens ou par les limites imposées par la législation. Par exemple, la limite maximale de 600 heures par semestre, ce qui représente en moyenne 24 heures par semaine en aide familiale quand l'aide doit être continue.

Les aides familiales sont de plus en plus souvent confrontées à des situations sociales et à des vécus psychologiques difficiles (problèmes de précarité, de dépression, d'alcoolisme, aide aux toxicomanes, soins palliatifs...). Globalement le quota est réalisé chaque année en utilisant tous les moyens accordés par la Région Wallonne Affaires Sociales et Emploi et par le Fédéral au travers des politiques de l'emploi. A noter que les politiques de l'emploi risquent

parfois de dévier certains objectifs sociaux et de santé en donnant priorité à la création d'emplois sur la qualité et le contenu des aides accordées.

Il est devenu impératif d'évaluer les quotas et de donner des moyens directs aux services d'aide familiale car la demande ne cesse de s'amplifier, on ne peut rester sur un statut quo. Il est aussi important de garder des structures de proximité qui sont les mieux à même de juger des demandes.

### **Point de vue des bénéficiaires**

Alors que les services étaient prévus pour venir en aide aux familles, on s'aperçoit qu'environ 85% de l'activité du secteur concerne les personnes âgées tandis que 15% de l'activité est attribuée aux familles et aux personnes de moins de 60 ans. Cette situation défavorable pour les familles est regrettable. Même si la prise en charge des aînés constitue une aide fort précieuse pour les familles, l'aide familiale reste une profession fondamentale d'aide au quotidien pour les familles confrontées à des problématiques diverses (santé, familles monoparentales, dépression, familles en difficultés éducatives...)

Les familles qui hébergent chez elles un parent sont aussi pénalisées. Le prix maximum (7,8 euros de l'heure) est exigé pour les familles, même si l'aide est limitée à la personne âgée, car la législation exige que l'on prenne en compte les revenus de toutes les personnes composant la famille et habitant le même domicile.

Dans le cadre des titres-services, le prix est de 6,2 euros défiscalisables. Les familles ayant besoin d'une aide familiale payera plus qu'une famille aisée qui aura recours aux titres-services. Est-ce logique socialement ?

La personne âgée est elle aussi pénalisée fiscalement en perdant son statut d'isolé et le montant majoré de la garantie de revenus qui y est associé (la Grapa). Est-ce comme cela que l'on conçoit la solidarité familiale ? Aurions-nous été entendues au conclave ministériel d'Ostende ? Restons toutefois vigilantes connaissant le fonctionnement politique habituel (cf. fonds de créances alimentaires).

Il n'y a pas toujours de véritable choix pour les personnes âgées. Les personnes à revenus modestes ne peuvent se payer les aides à domicile nécessaires si la dépendance vient à augmenter et n'ont pas non plus la possibilité financière d'aller dans une maison de repos. En 10 ans, la pension des retraités a augmenté de 17% alors que la mensualité réclamée aux personnes âgées dans les maisons de repos s'est accrue de 30%. Oui, il y a bien le CPAS ou la famille (quand elle existe) mais faire appel à l'aide sociale ou aux enfants est une démarche difficile moralement et psychologiquement.

Les gardes de nuit sont hors de prix pour pratiquement l'ensemble des personnes âgées. Cette situation engendre un travail au noir très important avec les risques d'abus auprès des personnes âgées.

Pour le futur, il est impératif de mettre en place une assurance autonomie. Celle-ci assurerait aux personnes âgées un maintien à domicile qui permettrait qualité de vie et sécurité.

Des structures d'accueil comme les centres de jour ou de nuit permettraient aux familles de pouvoir « souffler » et aux personnes âgées de garder des contacts sociaux si importants pour leur bien-être et leur qualité de vie. Mais en milieu rural, les distances vers les centres de jour existants ou les maisons d'accueil sont si importantes qu'elles ne permettent pas à la plupart d'en bénéficier.

Aujourd'hui, l'on constate que les demandes des familles qui ont des problèmes ponctuels augmentent et sont peu rencontrées. Le coût pour un ménage où les deux conjoints travaillent devient prohibitif. Les services concernés par l'aide aux familles et aux personnes âgées ne savent plus répondre à toutes les demandes et ce pour trois raisons :

- l'augmentation du nombre de personnes âgées qui veulent rester à domicile
- l'accroissement des appels à l'aide des familles
- les difficultés liées aux quotas des heures subsidiées par la Région wallonne. Le nouveau financement des postes AFS en APE est une amélioration certaine.

Les titres-services vont peut-être répondre en partie à des demandes qui ne pouvaient être satisfaites jusqu'à présent. Toutefois il est impératif que ce fonctionnement ne mette pas en péril les services offerts par les aides familiales qui ont une formation tout à fait spécifique. Enfin il est à noter que la prise en charge des personnes âgées est essentiellement assumée par les femmes (filles, belles-filles, nièces, voisines) qui travaillent aussi de plus en plus souvent à l'extérieur, sont débordées et doivent déjà concilier vie professionnelle et vie privée:

### **Faits vécus**

Une dame âgée désire rester chez elle et demande une aide familiale 4h/par jour, et une aide pour la toilette le samedi et le dimanche. Il faut demander une dérogation car le nombre d'heures subsidiées est largement dépassé (600 heures par semestre).

Un couple avec trois enfants, un mari indépendant, une mère au foyer. Madame tombe malade et le couple demande une aide familiale, il est obligée par la suite de la refuser parce que le coût est trop élevé.

Un couple âgé. Madame souffre de la maladie d'Alzheimer. Une demande est introduite pour avoir une aide familiale au moins 3 x 4 heures par semaine. Monsieur décide peu après de diminuer le temps d'aide car les frais de santé sont très élevés.

Madame X âgée de 85 ans fait une demande pour avoir une aide familiale tous les matins pour assurer une présence et la mise en route pour la journée. Les années passent, Madame X demande de plus en plus d'aide et décide de rentrer en maison de repos. Après 10 mois d'essai, elle ne se plaît toujours pas et décide de rentrer chez elle. Elle réintroduit une demande pour une aide familiale 1 x par semaine et certains week-ends car la famille a engagé entre-temps une dame de compagnie. Pour une question de subsidiation, la demande est refusée pour les week-ends et la personne âgée doit se débrouiller autrement.

### **Nous revendiquons**

- **que les personnes âgées qui le souhaitent puissent demeurer chez elles avec l'aide de services appropriés accessibles à tous ;**
- **la multiplication de structures d'accueil de jour et de nuit pour permettre aux familles de souffler et aux personnes âgées de garder des contacts sociaux ;**
- **que les services d'aide à domicile disposent de quotas d'heures suffisants pour répondre aux besoins réels des familles et des personnes âgées.**

## Créances alimentaires

### Topo de la situation

La loi du 21 février 2003 institue un service de créances alimentaires au sein du Service Public Fédéral (SPF) des Finances. En décembre 2003, sa mise en application est mise à mal par la loi programme. Seule la mission de recouvrement des créances impayées subsiste et elle n'entrera en fonction qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin 2004, (veille des élections régionales et européennes) tandis que les avances sur créances impayées restent dans le giron des C.P.A.S., imposant un plafond de revenu et ne concernant que les enfants. Elles perdent ainsi leur caractère universel.

D'aucuns diront que les créances alimentaires sont affaire fédérale et qu'il faut frapper à une autre porte. Nous répondons – pour avoir étudié quelque peu la question- que cette « matière » a des répercussions à tous les niveaux de pouvoir. Mais surtout, et avant toute considération technique, nous attendons de ceux et celles qui se proposent d'être nos représentant-e-s qu'ils jouent à fond leur rôle au sein de leur parti pour que les lois votées soient respectées et pour que changent des situations inacceptables vécues par des concitoyens et des concitoyennes ainsi que par leurs enfants : 165 000 familles seraient concernées.

Des associations ne laissent pas tomber les bras et réclament l'application de la loi du 21 février 2003. Pour plus d'informations sur les actions en cours : visiter le site de la plateforme associative à laquelle l'ACRF adhère : [www.creances-alimentaires.be](http://www.creances-alimentaires.be)

### Faits vécus

S'adresser au CPAS est une démarche difficile psychologiquement. De plus, il n'intervient qu'après deux ou trois mois de non-paiement (suivant décision du conseil). En attendant qu'est-ce que je dis à mes enfants ?

La saisie sur salaire est une solution mais quand le père n'a pas de travail stable, qu'il travaille pour une société d'intérim, il faut recommencer les démarches à chaque changement d'employeur (la saisie n'étant valable que pour l'employeur dont le nom figure sur le courrier envoyé au greffe). La saisie n'est pas encore effectuée alors que le changement d'employeur est déjà réalisé : comment se débrouille t-on dans ces cas-là ? Toutes ces démarches sont fastidieuses et bien des femmes (et des hommes), après une séparation ou un divorce, ne sont pas psychologiquement en mesure de les effectuer et de gérer le suivi.

### Nous revendiquons

- **l'application complète de la loi du 21 février 2003 : les récupérations comme les avances doivent être effectuées par le Service des créances alimentaires ;**
- **le respect des décisions de justice ;**
- **davantage de responsabilité des parlementaires dans le vote des lois programmes.**

## Table des matières

<i>Introduction</i> .....	1
<i>Accueil de l'enfant</i> .....	3
Topo de la situation .....	3
Point de vue des accueillantes .....	3
Point de vue des parents .....	4
L'accueil extrascolaire .....	4
Faits vécus .....	5
Nous revendiquons .....	5
<i>Mobilité en lien avec la disparition des services publics</i> .....	6
Topo de la situation .....	6
Point de vue d'initiateurs de projets.....	6
Point de vue des utilisateurs .....	7
Faits vécus .....	7
Nous revendiquons .....	8
<i>Aide à domicile en milieu rural pour les familles et les personnes âgées</i> .....	9
Topo de la situation .....	9
Point de vue des prestataires de services.....	9
Point de vue des bénéficiaires.....	10
Faits vécus .....	11
Nous revendiquons .....	11
<i>Créances alimentaires</i> .....	12
Topo de la situation .....	12
Faits vécus .....	12
Nous revendiquons .....	12
<i>Table des matières</i> .....	13